



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 17 AVRIL 2019

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 17 avril 2019 à 15h30, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Marlene Cordato, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Monsieur Eric Westram, maire	Ville de Rosemère
Monsieur Guy Charbonneau, maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Madame Sylvie Surprenant, mairesse	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Richard Perreault, maire de la Ville de Blainville

Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier MRC de Thérèse-De Blainville

2019-04-64

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 17 avril 2019 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-65

OBJET : Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil par le public.

2019-04-66

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté :

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2019
5. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 5.1. **Résolution** - Demandes d'émission de certificats de conformité
 - i. Ville de Blainville : #1417-17, #1418-126, #1418-129 & #1423-23



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC
 - 6.1. **Résolution** – Allocation de budget – Activités reliées au dévoilement du circuit des panneaux d'interprétation – Patrimoine bâti
7. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
 - 7.1. **Dépôt** - Liste de la correspondance au 17 avril 2019
 - 7.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 21 mars au 17 avril 2019
 - 7.3. **Résolution** – Renouvellement du contrat d'assurances 2019-2020 à BFL Canada risques et assurances inc.
 - 7.4. **Dépôt** – Programme d'échantillonnage – Résultats 2018 Rivière des Mille Îles et ses principaux tributaires de la Couronne Nord
 - 7.5. **Résolution** – Ressources humaines – Ajustement salarial de la secrétaire administrative
 - 7.6. **Résolution** – Plan d'action gouvernementale d'inclusion économique et participation sociale (PAGIEPS) – Adoption des priorités territoriales
8. SÉCURITÉ INCENDIE/SÉCURITÉ CIVILE
 - 8.1. **Résolution** – Octroi de mandat à Monsieur Francis Lanouette – Comité mesures d'urgence
9. GOUVERNANCE - MRC
10. DEMANDE D'APPUI
 - 10.1. **Résolution** – Appui à la requête en révision judiciaire par la Ville de Bois-des-Filion d'une décision de la Cour du Québec sur la notion de « Terrains vagues desservis » pour fins de taxation
 - 10.2. **Résolution** - Appui financier à la Table de concertation sur la pauvreté pour le volet transport collectif pour des personnes démunies
 - 10.3. **Résolution** – Appui financier à Écoute Agricole des Laurentides
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-67

OBJET : Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2019

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 20 mars 2019 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-68

OBJET : Avis de conformité
Amendement à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Blainville

ATTENDU QUE la municipalité de Blainville a présenté des demandes d'amendements à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Blainville : #1417-17, #1418-126, #1418-129 et 1423-23, pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements sont les suivants :

**Blainville
#1417-17**

Administration des règlements d'urbanisme : Règlement modifiant le Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme afin de :

- **Modifier** la tarification pour un certificat d'abattage d'arbres et d'ajouter des dispositions concernant la plantation d'arbres;
- **Modifier** à son Annexe B à la section « Autres », en remplaçant le paragraphe « K » de la sous-section « Divers » par le suivant : K) Certificat d'abattage d'arbres faisant l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;
- **Ajouter** à l'annexe C « Planter le bon arbre au bon endroit » par celui joint au présent règlement comme Annexe A pour en faire partie intégrante.

**Blainville
#1418-126**

Zonage : Règlement modifiant le Règlement 1418 de zonage afin de :

- **Diminuer** à l'intérieur de la zone H-721, le nombre minimal de logements de 6 à 4 pour une habitation multifamiliale;
- **Remplacer**, à son Annexe B du Tableau des spécifications applicables à la zone H-721, par celui joint au présent règlement comme Annexe A pour en faire partie intégrante.

**Blainville
#1418-129**

Zonage : Règlement modifiant le Règlement 1418 de zonage afin de :

- **Remplacer** l'article 325 des cinquième et sixième alinéas par : « Pour les usages du groupe Habitation (H), l'obligation de remplacement peut être levée si la densité minimale de 3 arbres par 500 mètres carrés de terrain est respectée et que de ce nombre, au moins un arbre est présent en cour avant.

**Blainville
#1423-23**

P.I.I.A. : Règlement modifiant le Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de :

- **Modifier** certaines exigences concernant l'abattage d'arbres;
- **Retirer** le paragraphe « c) », du 1^{er} alinéa, de l'article 170.3

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Blainville soit les règlements : Blainville: #1417-17, #1418-126, #1418-129 et #1423-23 soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-69

OBJET : Allocation de budget – Activités reliées au dévoilement du circuit des panneaux d'interprétation – Patrimoine bâti

ATTENDU le projet de circuit régional du patrimoine bâti de la MRC en cours de réalisation;

ATTENDU QUE ledit projet faisant partie de l'entente de développement culturel conclut par la MRC et le MCCQ;

ATTENDU la recommandation favorable des membres de la Table action culture et la disponibilité des fonds prévus dans le budget de 2019 pour les activités reliées au développement du circuit des panneaux d'interprétation du Patrimoine bâti de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général d'allouer le montant de 2 650 \$ pour couvrir les activités reliées au développement du circuit des panneaux d'interprétation du Patrimoine bâti de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-70

OBJET : Liste de la correspondance au 17 avril 2019

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 17 avril » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2019-04-71

OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 21 mars au 17 avril 2019

Il est proposé par Monsieur Guy Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 21 mars au 17 avril 2019 inclusivement, répartis comme suit : 75 887,20 \$ payés 198 961,64 \$ à payer pour un grand total de 274 848,84 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-72

OBJET : Renouvellement du contrat d'assurances 2019-2020 à BFL Canada risques et assurances inc.

ATTENDU l'entente concernant l'achat commun d'assurances de dommages par le Regroupement des villes de Blainville, Bois-des-Filion, Boisbriand, Lorraine, Mirabel, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, la Régie d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville, la Régie d'assainissement des



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

eaux de Rosemère et de Lorraine, la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville ainsi que la M.R.C. de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QUE l'assurance responsabilité municipale, ainsi que les assurances dommages aux biens, bris des équipements, délits, responsabilités civiles primaire et environnementale viennent à échéance le 31 mars 2019;

ATTENDU les recommandations formulées par la firme de consultants Fidema Groupe conseils en date du 21 février 2019 quant au renouvellement du contrat d'assurances avec BFL Canada risques et assurances inc.

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère

D'ACCEPTER d'octroyer le contrat pour les assurances responsabilités municipales, dommages aux biens, bris des équipements, délits, responsabilité civile primaire et environnementale à la firme de courtiers BFL Canada risques et assurances inc. pour la période du 31 mars 2019 au 31 mars 2020;

D'AUTORISER à cet égard, le paiement au montant de 3 873.86 \$ taxes incluses à la firme de courtiers BFL Canada risques et assurances inc., représentant le montant des primes d'assurances de la MRC pour la période du 31 mars 2019 au 31 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-73

OBJET : Dépôt – Programme d'échantillonnage – Résultats 2018 Rivière des Mille Îles et ses principaux tributaires de la Couronne Nord

Le rapport des résultats pour l'année 2018 préparé par le Cobamil et le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles est déposé aux membres du conseil et versé aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2019-04-74

OBJET : Ressources humaines – Ajustement salarial de la secrétaire administrative

ATTENDU les explications fournies par le directeur général de la MRC;

ATTENDU la disponibilité des budgets pour supporter la dépense non budgétée en 2019;

ATTENDU la recommandation très favorable du directeur général de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général d'ajuster le salaire annuel de madame Christine Bernier, secrétaire administrative, d'une augmentation de 3 500 \$/an et que celle-ci, rétroagit au 1^{er} janvier 2019;



N° de résolution
ou annotation

2019-04-75

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE cette dépense soit déduite à même le compte budgétaire "Dépenses pour imprévus".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET : Plan d'action gouvernemental d'inclusion économique et participation sociale (PAGIEPS) – Adoption des priorités territoriales

ATTENDU le Plan d'action gouvernementale d'inclusion économique et participation sociale (PAGIEPS);

ATTENDU QUE dans le cadre du PAGIEPS, la MRC de Thérèse-De Blainville est invitée à assurer la concertation et le consensus sur un certain nombre d'actions comme :

- Entériner les priorités territoriales;
- Entériner le nombre d'appels à projets sur son territoire;
- Entériner le processus de priorisation des projets sur son territoire;
- Entériner la composition de comité territorial d'analyse des projets;

ATTENDU QU'un comité de pilotage local du PAGIEPS s'est rencontré lundi, le 1^{er} avril 2019 en vue d'actualiser le Plan d'action élaboré en 2012 suite aux consultations et à la rencontre d'écoute du 26 février 2019;

ATTENDU les priorités territoriales 2019-2023 relatives au PAGIEPS;

ATTENDU QUE ledit comité recommande :

- Une date unique pour des appels de projets;
- Que le coordonnateur de la Table de Concertation sur la Pauvreté Thérèse-De Blainville soit la personne-ressource auprès des promoteurs de projets;
- Que le comité territorial d'analyse des projets soit composé de :
 - Un représentant de la MRC de Thérèse-De Blainville
 - Des représentants du milieu sociocommunautaire de la MRC de Thérèse-De Blainville
 - Un représentant du milieu institutionnel (CISSS des Laurentides – Secteur Thérèse-De Blainville)

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

- Entérine les priorités territoriales du milieu dans le cadre du Plan d'action gouvernemental d'inclusion économique et participation sociale 2019-2023;
- Préconise une seule date pour des appels de projets sur son territoire;
- Entérine la recommandation du comité de pilotage pour que le coordonnateur de la Table de Concertation sur la Pauvreté Thérèse-De Blainville, soit la personne-ressource auprès des promoteurs de projets;
- Entérine la recommandation du comité de pilotage en ce qui a trait à la composition du comité territorial d'analyse des projets:
 - Un représentant de la MRC de Thérèse-De Blainville;
 - Des représentants du milieu sociocommunautaire de la MRC de Thérèse-De Blainville;
 - Un représentant du milieu institutionnel (CISSS des Laurentides – Secteur Thérèse-De Blainville);



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

2019-04-76

OBJET : Octroi de mandat à Monsieur Francis Lanouette – Comité mesures d'urgence

ATTENDU la remise sur pied du Comité mesures d'urgence (CMU) de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU la recommandation des directeurs généraux des villes constituantes de mandater monsieur Francis Lanouette, directeur général de la Régie de police de Thérèse-De Blainville, afin qu'il se penche sur la coordination du CMU;

ATTENDU QUE monsieur Lanouette accepte le mandat;

ATTENDU la 1^e rencontre d'échange qui a réuni, dans les locaux de la MRC, messieurs Francis Lanouette, Christian Schryburt et Kamal El-Batal;

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville a réservé un montant de 5 000 \$ pour mener cette action dans le cadre de son budget de 2019;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

- Accepte et mandate monsieur Francis Lanouette, directeur général de la Régie de police de Thérèse-De Blainville pour qu'il se penche sur la nouvelle structure du CMU de la MRC;
- Invite le directeur général de la MRC, monsieur Kamal El-Batal, d'assurer le suivi et d'accompagner monsieur Lanouette dans ce processus de réflexion tout comme au niveau de la coordination du CMU de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-77

OBJET : Appui à la requête en révision judiciaire par la Ville de Bois-des-Filion d'une décision de la Cour du Québec sur la notion de « Terrains vagues desservis » pour fins de taxation

ATTENDU la décision rendue par la Cour du Québec le 8 février 2019 dans le dossier *Ville de Bois-des-Filion c. Marc Perron* (no 700-80-009979-177);

ATTENDU QUE cette décision réinterprète l'article 244.36 de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU QUE cette décision établit, en conséquence, une jurisprudence qui remet en cause de nombreuses inscriptions d'unités d'évaluation comme terrains vagues desservis;

ATTENDU QUE l'application de cette décision pourrait affecter les sources de revenus de nombreuses municipalités qui imposent une taxe sur les terrains vagues desservis;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE la Ville de Bois-des-Filion a décidé de déposer une requête en révision judiciaire à la suite de cette décision, et qu'elle a obtenu l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche;

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

- Appuie la Ville de Bois-des-Filion dans sa procédure visant à contester la décision de la Cour du Québec, et particulièrement le paragraphe 27 du jugement du 8 février de la Cour du Québec dans le dossier *Ville de Bois-des-Filion c. Marc Perron* (no 700-80-009979-177), et les conclusions qui en découlent;
- Invite les instances municipales du Québec, notamment l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) à apporter leur soutien à la Ville de Bois-des-Filion dans ses démarches.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-78

OBJET : **Appui financier à la Table de concertation sur la pauvreté pour le volet transport collectif des personnes démunies**

ATTENDU la demande d'appui financier de la Table de concertation sur la pauvreté de Thérèse-De Blainville en date du 8 février 2019;

ATTENDU QUE ladite demande d'appui concerne le Transport collectif pour personnes démunies de la MRC de Thérèse-De Blainville et pour permettre à la clientèle en difficulté des organismes communautaires participants de se déplacer en vue de bénéficier d'un certain nombre de services;

ATTENDU les priorités d'intervention de la MRC 2019-2020 dans le cadre de son Fonds de développement du territoire (FDT);

ATTENDU QUE l'appui de la MRC de Thérèse-De Blainville pour le volet transport collectif pour personnes démunies permettrait à la Table de concertation sur la pauvreté de Thérèse-De Blainville de déposer une demande à EXO afin d'obtenir 25% de réduction sur l'achat des billets et que les 50% restants, seront assumés par les organismes du territoire;

ATTENDU QUE ledit montant n'a pas été prévu au budget de 2019;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

- Alloue la somme de 5 000 \$ en 2019 à même le FDT 2019-2020;
- Appuie la Table de concertation sur la pauvreté de Thérèse-De Blainville dans sa demande auprès d'EXO afin d'obtenir 25% de réduction sur l'achat des billets à cette fin;



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

- Invite à la Table de concertation sur la Pauvreté de lui remettre annuellement un rapport de reddition de comptes pour le montant alloué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-79

OBJET : Appui financier à Écoute Agricole des Laurentides

ATTENDU QUE les statistiques démontrent que le secteur agricole présente un taux de dépression, de détresse psychologique et de suicide de presque deux fois supérieur à la moyenne provinciale;

ATTENDU QUE des êtres humains – producteurs agricoles - ont besoin d'aide et qui n'osent pas ou ne savent pas où la demander;

ATTENDU les priorités d'interventions de la MRC de Thérèse-De Blainville 2019-2020 enchâssées dans le Fonds de développement du territoire;

ATTENDU la mission de l'organisme *Écoute Agricole des Laurentides* qui consiste à tendre la main et supporter les producteurs qui recherchent de l'aide sur le plan social et psychologique;

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

- Appuie Écoute agricole des Laurentides dans sa mission;
- Alloue une somme de 3 000 \$ en 2019 à même le FDT 2019-2020 en vue de soutenir les actions de l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-80

OBJET : Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère

DE lever la présente réunion à 16 :30 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Richard Perreault, Préfet

17 avril 2019

Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné, Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2019-04-64 à 2019-04-80 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 17 avril 2019.

Émis le 17 avril 2019 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de la prochaine séance.



Kamal El-Batal,
Directeur général et secrétaire-trésorier